

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-quatre octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CORMIER, le Maire.

Présents : MM. Francis CORMIER, Mathieu HUILLE, Jérôme GOSSET, Christophe MAFILLE, Patrick ONIMUS, Jean-Marie MACLET, Claude MOREL
Mme. Julie LOFFROY, Karine BERAUX, Catherine BASTIEN, Francine WELLHOFER

Absents : 0

Absent excusé ayant donné pouvoir : 0

Mme Catherine BASTIEN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du 5 septembre 2017 à l'unanimité.

Délibération revalorisation du tarif location salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2018, sur la base suivante :

Location pour un repas le week-End du vendredi soir au lundi midi

Arrhes	100 €
Chèque de caution	150 €

<u>Personnes du village</u> (Réservation possible 1 fois par an et par foyer)	180 €
--	-------

<u>Personnes extérieures au village</u>	290 €
---	-------

<u>Journée complémentaire</u> (avec remise des clefs le jeudi soir)	50 €
--	------

Location à la journée ou demi-journée	70 €
--	------

+ Assemblée Générale Associations extérieures

Associations d'Orvillers-Sorel	Gratuit
---------------------------------------	---------

A l'exception des personnes ayant déjà réservés, pour lesquelles nous appliqueront l'ancien tarif (délibération N°24-2016) comme listé ci-dessous :

- M. et Mme KOWINSKI de Biermont le 10/03/2018
- Mme MELUN de Biermont le 24/03/2018
- Mme BASTIEN le 31/03/2018
- Mme TENART DECAMPS le 20/05/2018
- Mme GUIBON le 21/07/2018
- Mme BERAUX Karine d'Orvillers-Sorel le 13/10/2018
- M. SOCHARD le 12/12/2018

Délibération demande de subvention pour la rénovation du patrimoine (mur cimetière – toiture Mairie/Ecole)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention au titre de l'aide à la restauration du patrimoine rural non protégé.

Les travaux prévus sont :

- ↳ la réhabilitation du mur et des grilles du cimetière communal et de l'église,
- ↳ la réfection de la toiture du bâtiment Mairie/Ecole

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accomplir cette demande et mandate Monsieur le Maire dans toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Délibération d'adhésion à la convention de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de l'Oise

La convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels arrive à échéance le 31 décembre 2017, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le renouvellement de cette convention.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité,

- le renouvellement de la convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels
- autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention

Délibération d'autorisation permanente et générale des poursuites (nouveau percepteur)

Conformément à l'article R1617-24 du CGCT1, je soussigné,

Monsieur le Maire autorise Monsieur Stéphane BESILLAT, comptable de la Trésorerie de Lassigny,

à recourir, envers les redevables défaillants, sans solliciter mon autorisation préalable pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité,

à tout type d'opposition à tiers détenteur (employeurs, banques, notaires, CAF...) et aux différentes procédures civiles d'exécution, y compris la procédure de vente mobilière, selon le plan de recouvrement défini ci-après.

Cette autorisation reste valable jusqu'à sa révocation.

Je conserve la faculté de notifier au trésorier une suspension de poursuites sur un titre et un débiteur donné.

Les créances non recouvrées, en dépit des diligences prévues par le plan de recouvrement, feront l'objet d'une admission en non valeurs.

Délibération décision modificative budgétaire N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le Budget Primitif de la Commune pour les raisons suivantes :

- reversement au SIRS du fonds de soutien aux activités périscolaires 2016 et 2017 non prévu initialement au Budget 2017
- demande de mandatement suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de Monsieur TINDELIERE Reynald

Ainsi il convient de modifier certains articles.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

COMMUNE – Budget 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Crédits à ouvrir chapitre 65		Crédits à réduire chapitre 022	
Article 65548 « Autres contributions »	+ 4 310.95 €	Article 022 « Dépenses imprévues »	- 5 000 €
Article 6542 « Créances éteintes »	+ 689.05 €		
TOTAL	+ 5 000 €	TOTAL	- 5 000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- Valide les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Délibération pertes sur créances irrécouvrables

En date du 27 juillet 2017, Madame DOUINE, ancienne Trésorière de la commune, a présenté une ordonnance d'homologation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de Monsieur TINDILIERE Reynald.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la mise en créance éteinte de la somme de 689.05 € correspondant à des impayés de loyers.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de mandater la somme de 689.05 € au compte 6542 « créances éteintes »

Questions diverses / Information du Maire

Travaux fibre optique :

Monsieur le Maire informe que les travaux pour la fibre optique sont en phases finales sur l'ensemble du village

Travaux extension Mairie :

Les travaux se poursuivent à l'intérieur du bâtiment à savoir réalisation des aménagements

Eclairage public :

Monsieur le Maire informe de la mise en place d'une horloge sur le réseau public d'éclairage, côté paire rue de Flandre sur la partie haute direction Cuvilly, l'éclairage sera coupé de 22h à 5h

Travaux d'élagage :

Chaque année nous consacrons 1500 à 2000 €, cette année nous avons réalisé ces travaux à proximité du bois de gueule et de l'Épinette. Ainsi que le chemin vert et les trois sables.

Présentation du colis 3^{ème} âge :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer ce colis aux personnes contribuables âgées de 70 ans et plus, résidant sur Orvillers-Sorel. Celui-ci sera distribué le samedi 16 décembre 2017 en milieu de matinée par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h43